



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120157

**BIODIVERSITE - ABEILLES EN VILLE : INSTALLATION DE RUCHES -
CONVENTION AVEC M. BLANCHARD APICULTEUR ET L'ASSOCIATION
ABEILLES DES DEUX-SEVRES**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 06 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**DIRECTION DE PROJET AGENDA
21**

**BIODIVERSITE - ABEILLES EN VILLE : INSTALLATION DE
RUCHES - CONVENTION AVEC M. BLANCHARD APICULTEUR ET
L'ASSOCIATION ABEILLES DES DEUX-SEVRES**

Madame Nicole GRAVAT Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994, la Stratégie Nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 constitue un instrument majeur de mobilisation nationale en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité. Confortée par les lois Grenelle, la SNB fixe les ambitions suivantes :

- Préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité,
- En assurer l'usage durable et équitable,
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

Considérant les objectifs 1 de la SNB (Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature), 4 (Préserver les espèces et leur diversité) et 6 (préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement),

Considérant l'objectif 2.2 « Favoriser la biodiversité » de l'orientation 2 de l'Agenda 21 « Cultiver le cadre de vie »,

La Ville de Niort lance un projet d'installation de ruches en centre-ville. Ce projet vise à participer à la protection des populations d'abeilles, et au renforcement de la pollinisation, source de biodiversité végétale et animale.

De plus, ce projet s'inscrit dans la dynamique de la seconde édition de Téciverdi qui a pour thème « Insectes et Araignées », et pourra être valorisé lors des 3 jours de festival. La présence de ces ruches en plein cœur de la Ville permettra la sensibilisation des niortais à la biodiversité et plus particulièrement à l'importance du rôle de l'abeille dans les écosystèmes.

Pour la première année de réalisation 2012, une mise en œuvre en partenariat avec des apiculteurs locaux semble opportune.

Cette démarche partenariale consiste en :

- la mise à disposition par la Ville d'un espace public. En l'occurrence, le site pressenti se situe au niveau des jardins du quai de Belle île, en bord de Sèvre niortaise. La Ville assurera la réalisation d'une clôture de protection autour des ruches, l'entretien des abords des ruches ainsi que la mise en place d'un panneau d'information sur le site.
- l'installation de trois ruches par l'apiculteur, et le suivi et la gestion de celles-ci.
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation auprès des agents de la Ville et du grand public par l'association, l'Abeille des Deux-Sèvres, ainsi qu'un soutien technique à l'apiculteur, adhérent de cette association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, Monsieur BLANCHARD, apiculteur, et l'association Abeilles des Deux-Sèvres ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicole GRAVAT